



# ANNEXE PRIX

## Vente d'énergie à Prix de Marché Offre Gaz Passerelle

### - POUR TOUT COMPRENDRE -

Pour faciliter la lecture de la facture, la grille de prix de chaque mois sera disponible dans votre Espace Client ainsi que la valeur de chaque indice utilisé pour l'indexation et pour l'ajustement du bouclier tarifaire.

#### ▶ COMMENT L'INDEXATION ET LE BOUCLIER TARIFAIRE FIGURERONT SUR VOTRE FACTURE ?

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, l'indexation intervenue depuis mai 2023 et l'ajustement du bouclier tarifaire se feront dans le bloc « *Consommation* » de la facture, dans la colonne du prix unitaire intitulée « *Prix kWh HT en euros* » de la ligne intitulée « *Consommation* ». Tous les mois, le prix unitaire du Prix par kWh HT évoluera pour tenir compte de l'indexation et de l'ajustement lié au bouclier tarifaire.

#### ▶ COMMENT RETROUVER LES INDICES MA2<sub>PEG</sub> ET QA<sub>PEG</sub> SUR LE SITE [WWW.EEX.COM](http://www.eex.com) ?

**Comment retrouver les cotations des produits « PEG Month+2 » pour calculer l'indice MA2<sub>PEG</sub> ?**

- Rendez-vous sur le site [www.eex.com](http://www.eex.com)
- Choisissez « *Market Data* » puis « *Natural Gas* » puis « *Futures* »
- Sélectionnez dans le deuxième menu déroulant « *EEX PEG NATURAL GAS FUTURES* »
- Sélectionnez au-dessus du deuxième tableau des cotations le jour de cotation souhaité et le produit « *Month* »
- La cotation du produit « MA2<sub>PEG</sub> » peut être lue dans la colonne « *Settlement Price* ». Pour la ligne, il faut choisir le mois correspondant à un produit « *Month +2* », soit deux mois après la date de cotation sélectionnée.
- Par exemple, pour une cotation au 15 août 2023, il faut lire la cotation dans la ligne « *Oct/23* » (octobre 2023), dans la colonne « *Settlement Price* ».

**Comment calculer l'indice MA2<sub>PEG</sub> ?**

- L'indice MA2<sub>PEG</sub> d'un mois considéré M correspond à la moyenne arithmétique de l'ensemble des cotations « *journalières* » du produit « *Month+2* » pour chaque jour ouvrable du mois M-2 considéré.
- Par exemple, pour le mois d'octobre 2023, l'indice MA2<sub>PEG</sub> correspond à la moyenne arithmétique des cotations du produit mensuel futur « *Oct/23* » du 1<sup>er</sup> au 31 août 2023.

**Comment retrouver les cotations des produits « PEG Quarter Ahead » pour calculer l'indice QA<sub>PEG</sub> ?**

- Rendez-vous sur le site [www.eex.com](http://www.eex.com)
- Choisissez « *Market Data* » puis « *Natural Gas* » puis « *Futures* »
- Sélectionnez dans le deuxième menu déroulant « *EEX PEG NATURAL GAS FUTURES* »
- Sélectionnez au-dessus du tableau des cotations le jour de cotation souhaité et le produit « *Quarter* »
- La cotation du produit « *PEG Quarter Ahead* » peut être lue dans la colonne « *Settlement Price* ». Pour la ligne, il faut choisir le prochain trimestre calendaire.
- Par exemple, pour une cotation au 15 août 2023, il faut lire la cotation dans la ligne « *4/23* » qui correspond au quatrième trimestre calendaire de l'année 2023, dans la colonne « *Settlement Price* ».

**Comment calculer l'indice QA<sub>PEG</sub> ?**

- L'indice QA<sub>PEG</sub> d'un mois considéré M correspond à la moyenne arithmétique de l'ensemble des cotations « *journalières* » du produit « *PEG Quarter Ahead* » pour chaque jour ouvrable du mois se terminant un mois avant le trimestre du mois M considéré.
- Par exemple, pour le mois d'octobre 2023, l'indice QA<sub>PEG</sub> correspond à la moyenne arithmétique des cotations du produit « *4/23* » du 1<sup>er</sup> au 31 août 2023. L'indice est identique pour les mois de novembre et décembre 2023 (quatrième trimestre calendaire de l'année 2023)

Vous pouvez retrouver les informations concernant votre Prix sur [info-gazpasserelle.engie.fr](mailto:info-gazpasserelle.engie.fr).